

C'est quoi une espèce cible ?

Nicolas Bez¹, Youen Vermard², Stéphanie Mahévas¹

1 Marbec, Univ. Montpellier, IRD, IFREMER, CNRS, Sète, France

2 Decod, L'Institut Agro, Ifremer, INRAE, Nantes, France

Le concept de ciblage, commun à l'évaluation de l'état des populations marines exploitées et à la définition des plans de gestion des pêches, est multiple et éventuellement paradoxal. Ce travail interroge le sens du concept d'espèce cible au plan théorique et opérationnel.

Par définition, le ciblage d'une espèce est associé à l'intention de pêche " avant coup ". On distingue alors souvent les espèces " cible ", " accessoire valorisée ", ou " accessoire non valorisée ".

Pourtant, dans la pratique, on travaille " après coup-de-pêche ", et le ciblage est évalué sur la base des profils de captures ou pire débarquements.

Enfin, des plans d'aménagement, comme le plan pluriannuel des eaux occidentales, s'appuient sur la notion d'espèce clefs implicitement associée au statut " ciblée " de l'espèce. Dans ces plans d'aménagement, le statut attribué à une espèce est stable dans l'espace et le temps (au moins à l'échelle du plan de gestion).

A partir des statistiques de pêche à fine échelle, et à l'aide de méthodes géostatistiques pour données catégorielles, on étudie ici la structure spatio-temporelle du statut " ciblée " du merlu et de la sole dans le golfe de Gascogne entre 2014 et 2018. Pour le merlu, il n'apparaît pas fortement structuré dans l'espace et les saisons ne violent pas la stabilité supposée dans le plan de gestion des eaux occidentales. Par contre, un patron spatio-saisonnier est mis en évidence pour la sole : la sole n'est une espèce " ciblée " que dans certaines zones du golfe de Gascogne et certains trimestres de l'année.

Mots-Clés: Espèce cible, classification, dynamique spatio, saisonnière

16ème colloque AFH 2024

25-26-27-28 juin
à Sète

